Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2020

Présents: Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Laurent SCHÜWY, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Cyrille ADAM, Stéphanie ROMINGER

Le conseil a choisi comme secrétaire Dominique JOLY.

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1/ REFERENT SICTOM: le maire rappelle que les délégués au conseil syndical du SICTOM sont élus par les conseils communautaires des communautés de communes et d'agglomération. Informe que néanmoins, le règlement du SICTOM invite à désigner un référent, en plus du maire. Le conseil désigne Cyrille ADAM en tant que référent du SICTOM.

2/ RPQS: le maire rappelle aux élus qu'il convient, comme tous les ans, et conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le RPQS. Après l'avoir présenté et donné les informations nécessaires à la compréhension de ce document, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

- 3/ CCID: le conseil propose: Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Sophie NIALON, Dominique JOLY, Alain CAROZ, Chantal MILLOT, Stéphanie ROMINGER, Pierre REYNAUD, C. GIROD, Marie-Anne LONGY. Le Maire précise qu'il convient d'étoffer cette liste puisque qu'il faut proposer 12 titulaires et autant de suppléants. Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus
- 4/ LOCATION-VENTE ANCIEN KEBAB: le maire rappelle que l'ancien Kebab va faire l'objet d'une location-vente pour un montant de 40 000 € à Philippe GEY et pour un loyer mensuel de 200.00 €, sur 7 ans. Le solde sera à payer en une seule fois à la fin des 7 ans. L'affaire a pris du retard du fait de la crise sanitaire et certains détails sont encore à régler. L'acte notarié devrait être signé fin août. Ouverture de « La Baraque des Forges » le 8 juillet.
- 5/ ECHANGE PARCELLE BOISEE: le maire rappelle aux membres qu'afin de construire la nouvelle route qui desservira le lotissement « Le Noyer Blanc », il est nécessaire d'acquérir une parcelle appartenant aux consorts Milleret/Schmitt. Ajoute que cette affaire traîne depuis des mois et qu'enfin elle devrait être régularisée également fin août.
- 6/ ACHAT HANGAR: le maire rappelle que par délibération du 3 mars 2020, la précédente municipalité a décidé d'acquérir pour 32 000 € le hangar situé rue du Pont, appartenant à Madame Déliot pour en faire un lieu de stockage. Cette affaire est également à finaliser chez le notaire.

- 7/ DEMANDE EXONERATION LOYERS NO LOGO: le maire informe le conseil que Florent Sanseigne à demander à être exonéré des loyers pour le local qu'il occupe à l'ancienne gendarmerie. Le conseil municipal vote pour une diminution du loyer de 100.00 €, de juillet à décembre 2020 (10 pour,3 abstentions, 2 contre), soit 300.00 €. Maintient à l'unanimité la location du site pour l'année prochaine à 11 500.00 €.
- 8/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCA: le maire informe qu'il a reçu les chasseurs qui souhaitent rénover le toit, en taules, de la baraque de chasse. Le devis se monte à 764.30 € et ils sollicitent une aide de la commune. Le maire demande aux conseillers de se positionner, sachant que la baraque est régulièrement prêtée aux Fraisanois, le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle de 760.00 € à l'ACCA.
- 10/ ACHAT EPAREUSE: l'épareuse montrant des gros signes de fatigue, le maire informe le conseil qu'il a demandé des devis à Racine de Dampierre et à Terre Comtoise de Villers-Farlay. Les devis restent trop élevés malgré une renégociation. Après avis du personnel technique qui pense

qu'elle peut encore tenir un peu, cette dépense sera certainement reportée en 2021.

11/ TERRASSES COMMERCANTS - RODP: les élus ont constaté une légère dérive de l'occupation du domaine public. Il convient donc d'aller rencontrer tous les commerçants pour délimiter les emplacements en toute légalité pour éviter les désagréments de toutes natures.

12/ JURA NORD

- * MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD ET LA COMMUNE DE FRAISANS: le maire informe que les services techniques de Jura Nord ainsi que les matériels liés à ces services, peuvent être mis à disposition des communes. Ajoute que cela peut être utile car la Communauté de Communes possède du matériel que nous n'avons pas. Personne ne s'oppose à la signature de cette convention, applicable du 6 juin au 31 décembre 2020.
- * CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées): les élus ayant été informés du rôle de cette commission, le maire est désigné en tant que délégué titulaire et Sébastien Hengy en tant que délégué suppléant.
- 13/ FEU D'ARTIFICE: le maire demande aux élus de se positionner sur le maintien, ou sur le report du feu d'artifice, sachant qu'ils sont fortement déconseillés jusqu'à fin août. Après échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une voix, d'annuler le feu d'artifice.

14/ POINT SUR:

* travaux : le maire rappelle le gros chantier relatif aux travaux d'eau potable. Il présente le nouveau tracé des travaux concernant le réseau (lot 1) pour expliquer la plusvalue d'environ 110 000 €. Il conviendra d'emprunter pour financer ces travaux dont le coût global se monte à 453 103 € HT et se décomposant ainsi :

* château d'eau 157 813

*. Réseau 295 290

* FORET : cf chapitre desserte

* CCAS: le maire remercie vivement les membres du CCAS pour le travail accompli pendant la période de confinement. Brigitte Lambert prend la parole et explique le fonctionnement de la banque alimentaire et donne diverses informations: distribution tous les lundis et 2 jeudis par mois. Jacky Eme va chercher les denrées sur Dole le mercredi (2 fois par mois). En 2019, 36 familles ont eu accès aux distributions; début 2020, 28 familles accédaient à la banque alimentaire mais c'est 10 familles de plus depuis la COVID.

Une réunion a été organisée avec les maires qui avaient signé la convention de partenariat et avec ceux nouvellement élus afin de donner les explications nécessaires pour la continuité du service.

* Château Brunet : le maire informe le conseil qu'il a été dit à Monsieur Chouvet, qui est toujours à la recherche de

financeurs, que la commune n'investirait plus dans cette affaire. Il précise que la date butoir a été fixée au 16 septembre 2020 pour finaliser ce projet.

Le maire précise qu'un projet est possible avec la Région : création d'un plan tourisme et hôtellerie avec fonds spécifiques et en partenariat avec Bâtifrance. Ils s'occupent des murs et cherchent les exploitants. Affaire à suivre.

- * Cimetière: certains élus ont décidé de désherber le cimetière et vont faire appel aux bénévoles. Le travail sera fait en deux temps et sur plusieurs jours.
- * Camping: le maire informe qu'un appel d'offre sera fait pour une Délégation de Service Public (DSP).

QUESTIONS DIVERSES:

Le maire informe, que suite à de nombreuses plaintes, diverses et variées, il a pris un arrêté interdisant tout rassemblement dans le village; les gendarmes sont intervenus à plusieurs reprises et certains ont été amendés.

Il précise que les jeunes souhaitent pouvoir se rencontrer quelque part. Des poubelles et des bancs (fabriqués avec des billons de bois) seront disposés au Lavoir. Un projecteur led pourrait également être installé avec extinction automatique aux alentours de minuit.

Le maire propose au conseil de couper l'électricité, la nuit, pendant 2 mois. Avis défavorable du conseil (1 abstention, 3 pour, 11 contre).

Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 22 juillet 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le secrétaire,

Le Maire,

Dominique JOLY

H. BACOT